

Le bulletin municipal fête son centième numéro !

Extrait du bulletin N°2 - Mai 1972

Téléchargeable sur www.ville-romagnat.fr

HIER AU JOURD'HUI ROMAGNAT DEMAIN

BULLETIN MUNICIPAL
N° 2
MAI 1972

Le Directeur de la Publication :
Arsène BOULAY
Député-Maire de Romagnat

Contribuables, ne laissez pas gaspiller vos Deniers !...

De nombreuses lettres nous ont apporté le témoignage de satisfaction de nos compatriotes, dès la parution du premier numéro de notre Bulletin Municipal. Des conseils aussi.

Merci à tous nos correspondants qui voudront bien nous excuser de ne pouvoir répondre à chacun individuellement.

Bonne note a été prise de leurs suggestions et de leurs désirs, et nous ne manquerons pas d'en tenir le plus grand compte.

Nous poursuivrons notre but, qui est de rapprocher chaque habitant de notre Com-

mune de l'administration de celle-ci. Justifier les options qui sont prises par la Municipalité. Faire toucher du doigt à chaque contribuable les difficultés techniques et financières.

Dans le présent numéro, notre ami Serge PASSERON vous démontre combien est étroite la marge de manœuvre que fait apparaître le Budget communal.

Je vous exposerai, dans une prochaine édition, quelles sont les difficultés de financement dans le domaine de l'Équipement, à propos de la construction de l'École maternelle, dont les travaux ont été récemment adjugés.

Vous verrez dans quelle énorme proportion s'accroît chaque jour la part contributive de la Commune.

Chaque réalisation nouvelle exige un effort de plus en plus soutenu des contribuables locaux.

Aussi, voudrais-je faire un appel à ces derniers en général, et plus particulièrement aux enseignants et aux parents.

Leur collaboration doit nous permettre de limiter au maximum les déprédations faites chaque jour au domaine public.

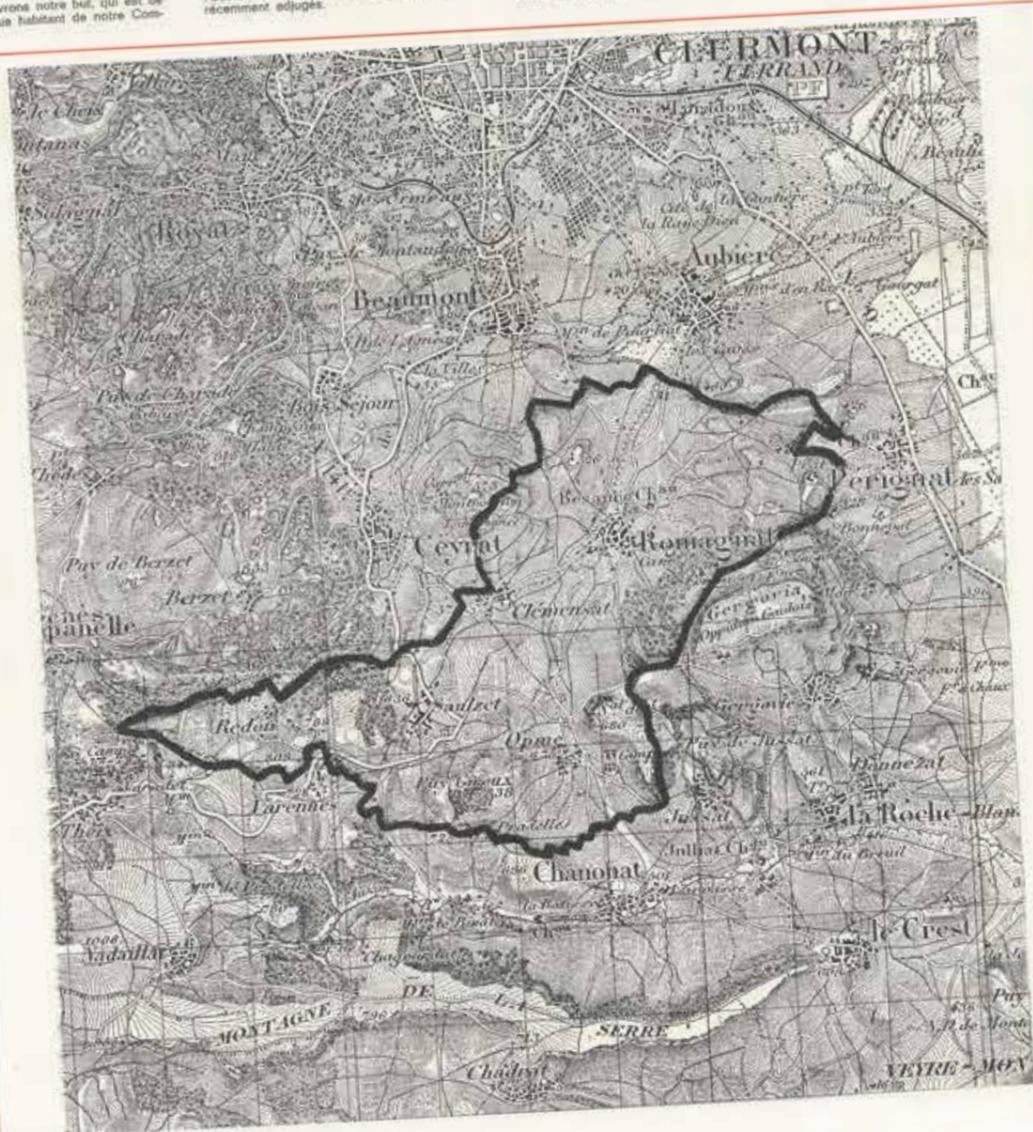
Il est affligeant de voir saccager les talus et les plantations d'espaces verts, détériorer les équipements sportifs, briser au lance-pierres tous les carreaux de façade de la cantine...

Ces actes de vandalisme sont inacceptables.

Nous voulons faire de Romagnat une ville agréable. Pour vous.

Alors... aidez-nous !

Arsène BOULAY,
Député-Maire de Romagnat.



FINANCES

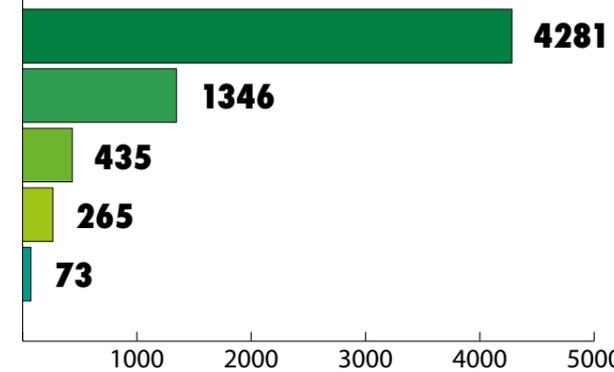
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 6 469 227,09 € et les dépenses de 6 126 242,68 €. L'excédent de 342 984,41 € est affecté à l'investissement.

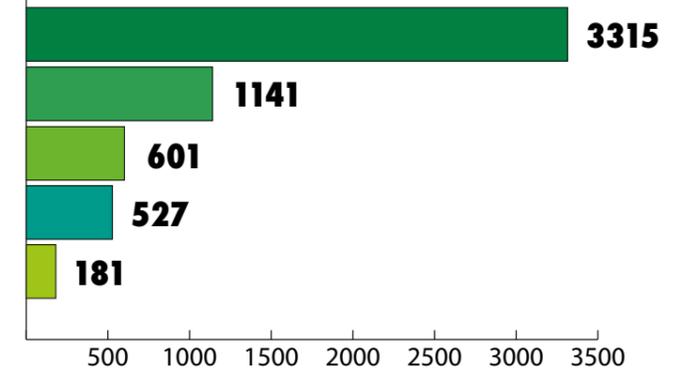
Pour la section d'investissement, les recettes sont de 3 278 380,71 € et les dépenses de 1 836 012,53 €, ce qui dégage un excédent de 1 442 368,18 €.

Principales recettes de fonctionnement (En milliers d'euros)



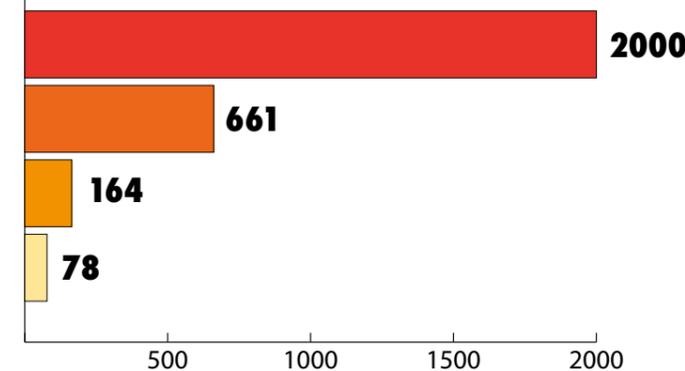
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits des services
- Recettes diverses
- Produits financiers

Principales dépenses de fonctionnement (En milliers d'euros)



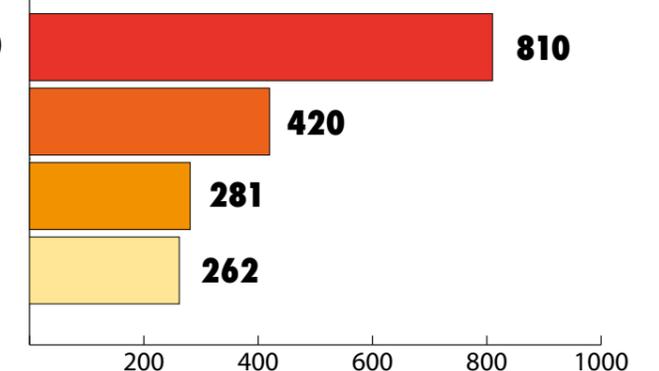
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations de produits
- Charges financières

Principales recettes d'investissement (En milliers d'euros)



- Emprunts
- Dotations et fonds divers
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'équipement

Principales dépenses d'investissement (En milliers d'euros)



- Equipements, travaux
- Remboursement d'emprunts
- Subventions d'équipements
- Financement d'acquisitions

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

La préparation du budget primitif 2019 a été réalisée à partir des orientations budgétaires présentées par l'équipe municipale en Conseil Municipal du 31 janvier 2019. Les baisses successives des dotations de l'état nécessitent une gestion rigoureuse qui ne doit pas impacter la qualité du service public.

L'action de la municipalité s'articule autour des axes prioritaires suivants :

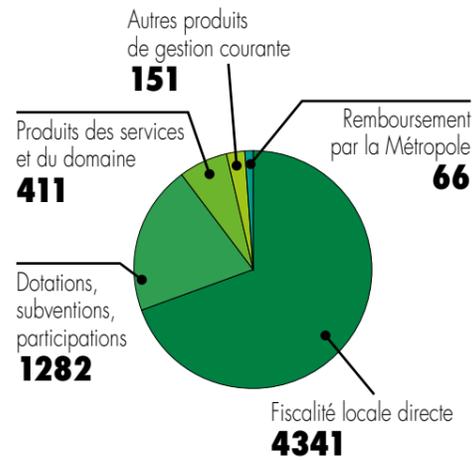
- Proximité avec les Romagnais et les associations
- Développement de l'attractivité de la commune (réhabilitation du LEP, offres de logements, requalification place François-Mitterrand),
- Développement durable et économie d'énergie (isolation bâtiments communaux, rénovation éclairage public)
- Poursuite de la mise en accessibilité des lieux publics communaux.

Le budget de fonctionnement s'élève à 6 914 357 € et le budget d'investissement à 8 282 255 €

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

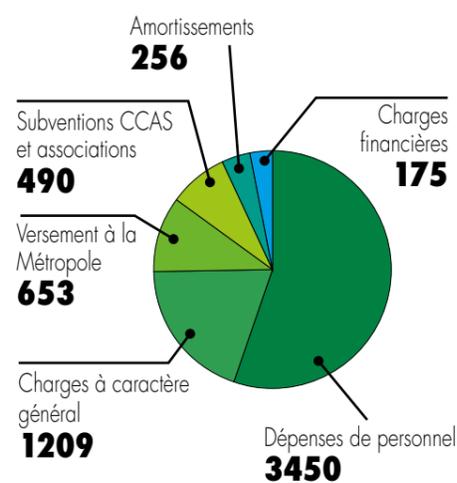
Principales recettes

(En milliers d'euros)



Principales dépenses

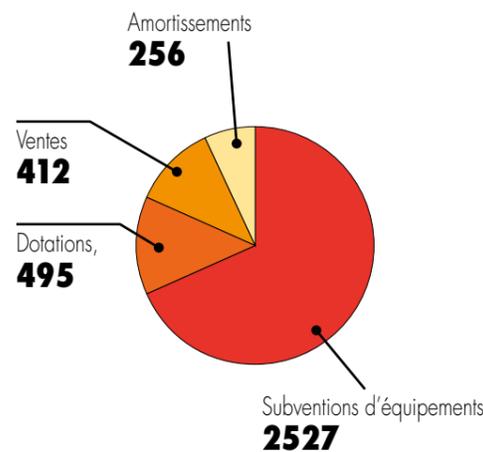
(En milliers d'euros)



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

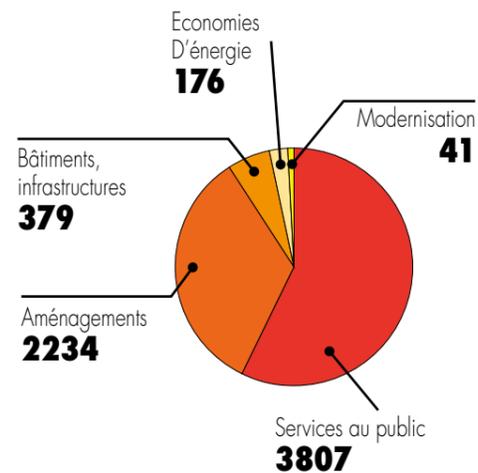
Principales recettes

(En milliers d'euros)



Principales dépenses

(En milliers d'euros)



LES PRINCIPAUX PROJETS

Couverture des gradins du terrain de football

45 000 €



Aménagement en self-service des restaurants scolaires des écoles Louise-Michel et Jacques-Prévert

50 000 €



Aménagement des places François-Mitterrand et du Terrail, avenue Gergovia

2 000 000 €



Réaménagement du site du lycée Vercingétorix FLEP et ALSH

3 680 000 €



Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jacques-Prévert

126 000 €



MAIS AUSSI

- Travaux d'accessibilité : 136 000 €
- Restauration de l'église d'Opme : 121 000 €
- Réfection de voirie : 78 000 €
- Refonte du site internet et panneaux lumineux : 77 000 €
- Divers matériel : 51 000 €
- Equipements informatiques : 45 000 €

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

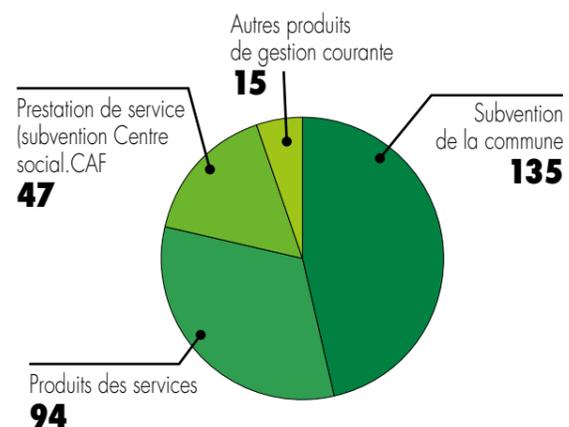
Le conseil d'administration du CCAS, présidé par le maire, a voté le budget primitif de 2019 le 28 mars. Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention de la commune de 135 000 €. Le budget de fonctionnement s'élève à 820 220 € et le budget d'investissement à 680 470 €.

Au sein du CCAS, le multi-accueil « Gribouille et Carapate » dispose de son propre budget. Son fonctionnement est assuré pour près de la moitié par une subvention de la commune, les familles participent à hauteur de 20 %, le reste est financé par les prestations de services versées par la CAF et la MSA. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel qui encadre les enfants.

CCAS

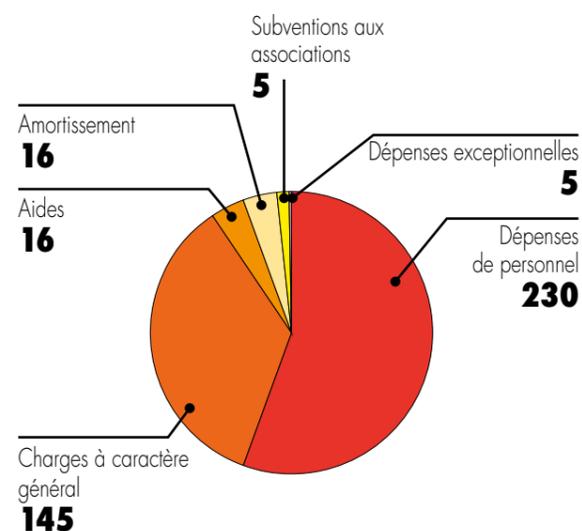
Principales recettes de fonctionnement

(En milliers d'euros)



Principales dépenses de fonctionnement

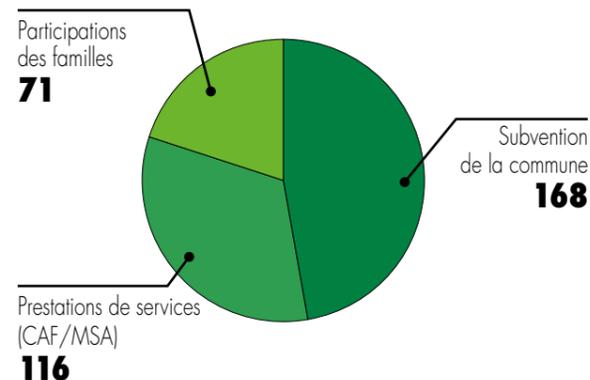
(En milliers d'euros)



MULTI-ACCUEIL

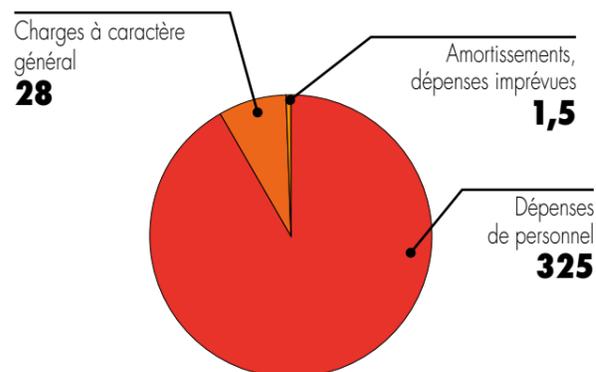
Principales recettes de fonctionnement

(En milliers d'euros)



Principales dépenses de fonctionnement

(En milliers d'euros)



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2018

Des subventions ont été accordées aux associations lors du conseil municipal du 21 mars (182 432 €) et du conseil d'administration du CCAS du 26 mars (600 €). A ces sommes, s'ajoutent, pour certaines associations, des aides en nature par le biais de mises à disposition de personnel, salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AMAP de Romagnat	200 €	
Amicale laïque de Romagnat	670 €	
ARMCA	500 €	1 000 €
ASM rugby féminin	7 500 €	
Association romagnatoise des artistes locaux (ARAL)	200 €	
Association des donneurs de sang	450 €	
Association des enfants des cheminots - CMI	250 €	
Association des jeunes de Romagnat	500 €	
Association Sportive Romagnatoise	45 300 €	
Caracycle	90 €	
Collège d'Aubière : activités sportives	250 €	
Collège d'Aubière : projets Cgénial, trousse à projet, Plantastic		200 €
Comité de jumelage	3 000 €	
Comité des Fêtes de Romagnat	3 200 €	
Comité local de la FNACA	180 €	
Comité Social du Personnel Communal	32 000 €	
Compagnie Théâtrale : Whit Jacobson (aide à la création)		400 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle Jacques-Prévert	2 154 €	
Coopérative scolaire Ecole Maternelle Louise-Michel	1 455 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert	2 617 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel	1 672 €	
Coopérative scolaire Ecole Boris-Vian	794 €	
Éclaireurs de France de Romagnat	300 €	
Éveil Romagnatois	40 500 €	
FA SI LA danser		400 €
Foot Loisirs	320 €	
Foyer Laïque de Jeunes et d'Education Populaire	14 500 €	6 000 €
Foyer rural de Saulzet	300 €	
Foyer rural d'Opme	470 €	
Groupe local LPO	350 €	
Gym ta forme	280 €	
La Pastourelle d'Auvergne	2 030 €	
La Prévention Routière du Puy-de-Dôme	80 €	
Les Archers de la nuit	250 €	
EREA d'Opme : association sportive	400 €	
EREA d'Opme : Foyer socio-éducatif	400 €	
Office National des Anciens Combattants	50 €	
Romagnat Gym	2 000 €	
Romagnat Tennis Club	4 250 €	
Scouts de France Aubière/Romagnat	400 €	
Société de Chasse de Romagnat	600 €	
Société de chasse de Saulzet-le-Chaud	300 €	
Société de pêche (Artière)	210 €	
Souvenir Français	160 €	
Tennis de table Romagnat	500 €	300 €
Aide sportive ski vitesse		500 €
XC 63	800 €	1 200 €
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE CCAS		
ARSEP	150 €	
Ass. Départem. des Pupilles de l'Enseignement Public	150 €	
Croc-quête	150 €	
Jeunesse au Plein Air	150 €	